

Longueuil, le 28 avril 2016

---

**Objet : Demande d'accès n° 2004 52497- Réponse**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 29 mars dernier, concernant l'autorisation émise dans la décennie 1990 pour la construction d'un poste de pompage sur les lots 216 à 218 du cadastre de la paroisse de Saint-Philippe.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

- Autorisation du 12 juillet 1995 (3 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (2)



Longueuil, le 12 juillet 1995

**AUTORISATION**  
**(article 32)**

---

Municipalité de Saint-Philippe  
141, route Édouard VII  
Saint-Philippe (Québec)  
J0L 2K0

N/Réf. : G-7315-16-01-6628001  
1113373

Objet : Programme d'assainissement - Traitement des eaux usées, lot 4Z

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 25 mai 1995, reçue le 22 juin 1995 et dûment complétée le 11 juillet 1995, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

construction d'un système de traitement des eaux usées comprenant un poste de pompage, un chemin d'accès, un bâtiment d'exploitation ainsi que trois étangs aérés et autres travaux connexes;

les travaux seront réalisés sur les lots 216, 217 et 218-P du cadastre de la paroisse de Saint-Philippe, municipalité de Saint-Philippe, municipalité régionale de comté de Roussillon.



AUTORISATION  
(article 32)

-2-

N/Réf. : G-7315-16-01-6628001  
1113373

Le 12 juillet 1995

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- lettre du ministère des Affaires municipales, du 25 mai 1995, signée par Jacques Lapointe, ing.;
- plans # GC-2660, 2661, 2663 et 2667 d'octobre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Jocelyn Handfield, ing.;
- plans # GC-2662, 2664, 2665 et 2666, de novembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Roger Pilette, ing.;
- plans # ST-2601 à SS-2603, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par R.D. Gols, ing.;
- plans # AR-2660 à AR-2662, de novembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Roger Pilette, ing.;
- plans # MP-2660 à MP-2662, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Jocelyn Handfield, ing.;
- plan # MP-2663, d'octobre 1994, révisé en mai 1995, signé et scellé par Pierre Cullen, ing.;
- plans # MB-2661 et MB-2662, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par R. Lamoureux, ing.;
- plans # EL-2661 à EL-2663, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Jean-Guy Coutu, ing.;
- lettre du 11 juillet 1995, signée par Jocelyn Handfield, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à cette demande d'autorisation et à ces documents.



AUTORISATIO  
(article 32)

-3-

N/Réf. : G-7315-16-01-6628001  
1113373

Le 12 juillet 1995

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

*Kathleen Carrière*

Kathleen Carrière  
Directrice régionale - Environnement  
de la Montérégie

KC/AB/jf

Étudié par: *André Pauchet mg*

Recommandé par: *J. W. L. G.*

*Gilles Bégin*

